



# CONSEIL MUNICIPAL

*Lundi 4 juillet 2022*

Nombre de conseillers : En exercice : 19  
Présents : 12  
Votants : 18

L'an deux mil vingt-deux, le 4 juillet à vingt heures quinze, le conseil municipal de la commune de **SAINT-SULPICE-DE-POMMERAY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Denis LESIEUR, 1<sup>er</sup> adjoint, pour le maire empêché.

Date de convocation du conseil municipal : le 29 juin 2022.

**Présents :** MM. Franck BESNARD, Gilles GIAMPORITONE, Laurent GUILLOT, Xavier LEBRASSEUR.  
Mmes Marinette DUVOUX, Eliane GUILLOT, Chantal HUET, Patricia JUIGNET, Annie ROUL, Corinne SAINT-OUEN, Martine VINCENT.

**Procuration :** Marie-Claude DESCHAMPS a donné procuration à Chantal HUET.  
Simone GAVEAU a donné procuration à Marinette DUVOUX.  
Claude JAVARY a donné procuration à Xavier LEBRASSEUR.  
Claude RAPICAULT a donné procuration à Denis LESIEUR.  
Céline VILLAC a donné procuration à Martine VINCENT.  
Jean-Louis LEBERT a donné procuration à Franck BESNARD.

**Excusée :** Christèle DESSITE.

**Secrétaire :** Franck BESNARD.

## ORDRE DU JOUR

- 1) **Information sur les décisions.**
- 2) **Information sur les DIA** (Déclaration d'Intention d'Aliéner).
- 3) **Affaires financières :** *loyer du logement situé 2 rue du Haut Bourg.*
- 4) **Personnel communal :** *renouvellement du poste de l'intervenante musique.*
- 5) **Emplacement réservé rue des Rosiers.**
- 6) **Travaux rue du Haut Bourg.**
- 7) **Comptes rendus de réunions.**
- 8) **Informations et questions diverses.**

Après avoir procédé à l'appel, le quorum étant atteint, Denis LESIEUR ouvre la séance.

Il n'y a pas d'observation à apporter au compte-rendu du 7 juin 2022. Il est approuvé par les membres du conseil municipal à l'unanimité.

Franck BESNARD se porte volontaire pour être secrétaire de séance. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Denis LESIEUR fait la lecture des points prévus à l'ordre du jour. Il n'y a pas d'observation.

### 1) INFORMATION SUR LES DECISIONS

N°	Date	Objet	Entreprise retenue	Montant TTC
12	09/06/2022	Batterie pour auto-laveuse	BSAI – THIERCELIN SA 42-46 rue André Boulle 41000 BLOIS	274,19 €

## 2) INFORMATION SUR LES DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)

N°	Date	N° de parcelle	Adresse
2022-13	02/06/2022	AH 51 et 52	14 rue des Rosiers
2022-14	15/06/2022	AB 11	6 rue de Bel Air
2022-15	13/06/2022	AH 72	15 rue des Rosiers

Il a été décidé de ne pas exercer de droit de préemption sur ces parcelles.

## 3) AFFAIRES FINANCIERES : loyer du logement situé 2 rue du Haut Bourg.

Des travaux sont actuellement en cours pour rénover la rue du Haut Bourg et aménager la place de l'église.

La commune loue un logement qui jouxte l'église au 2 rue du Haut Bourg. La haie qui sépare cette location de la place de l'église a été arrachée et remplacée par une barrière avec géotextile qui sert de brise vue de façon temporaire.

En raison des désagréments liés à ces travaux, la locataire demande une baisse de son loyer qui s'élève actuellement à 634,14 € par mois.

Denis LESIEUR propose de baisser son loyer à 600 € par mois **du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2022.**

✓ **Après en avoir délibéré,  
les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

## 4) PERSONNEL COMMUNAL : renouvellement du poste de l'intervenante musicale.

Compte tenu des besoins au niveau de l'école élémentaire, il est proposé aux membres du conseil municipal de renouveler le poste d'assistant d'enseignement artistique à temps incomplet de 4h30 hebdomadaires pour un an, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

L'agent est placé au 2<sup>ème</sup> échelon (IB : 379 – IM : 349) compte tenu de son niveau d'enseignement.

Le coût de ce poste est de 3 663,98 € pour l'année 2021/2022 en tenant compte de l'augmentation du point d'indice prévue au 1<sup>er</sup> juillet. L'année prochaine le coût de ce poste devrait être de 3 915 € environ.

✓ **Après en avoir délibéré,  
les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

## 5) EMPLACEMENT RESERVE RUE DES ROSIERS



Le propriétaire des parcelles AH 51 et AH 52 situées au 14 rue des rosiers, vend sa maison. La parcelle AH 51 figure sur le PLU comme emplacement réservé pour la création d'une sente piétonne. Cette parcelle est actuellement occupée par la haie du propriétaire. En limite du domaine public, ENEDIS a installé le coffret de raccordement électrique qui dessert les deux propriétés attenantes (12 et 14 rue des Rosiers).

Denis LESIEUR demande au conseil de se prononcer sur le fait d'acquérir cette parcelle pour créer ensuite cette sente piétonne.

Des devis ont été demandés :

- Déplacement du coffret ENEDIS : 5 497,28 € TTC,
- Achat de la parcelle (10 € /m<sup>2</sup> x 1 are), frais de notaire et géomètre (environ 2 000 €) à la charge de la commune.
- Pose de 2 clôtures (pour chacun des riverains),
- Suppression de la haie existante et mise en place d'une haie de lauriers du côté du 14 rue des Rosiers,
- Matérialisation de la sente par de la pose de calcaire et installation d'un potelet pour que les véhicules motorisés ne puissent pas emprunter la sente :
  - ✓ Soit une clôture rigide : 29 328 € TTC (Pannequin) et 27 375 € TTC (A4 Nature)
  - ✓ Soit une clôture simple : 18 192 € TTC (Pannequin) et 19 167 € TTC (A4 Nature)

L'extrémité de la haie est située à 1 m du portail de la propriété et ne sera donc pas impacté. Un cerisier et un pommier se trouveront à 1 m de la future clôture.

Suite à une question de Gilles GIAMPORTONE, Xavier LEBRASSEUR précise que cet emplacement existe au moins depuis la création du PLU en 2007. Même si cet emplacement entraînera une baisse de la surface de la parcelle vendue, une clôture neuve ajoutera de la valeur au bien.

Denis LESIEUR propose donc :

- L'achat de la parcelle AH 51 par la commune,

✓ **Après en avoir délibéré,**

**les membres du conseil municipal donnent leur accord**  
par 17 voix pour et 1 abstention (Gilles GIAMPORTONE).

- Le choix de la clôture simple avec le devis le plus bas

✓ **Après en avoir délibéré,**

**les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

## 6) TRAVAUX RUE DU HAUT BOURG

Denis LESIEUR donne la parole à Xavier LEBRASSEUR.

Les travaux avancent normalement en respectant les délais. Il y a des problèmes d'approvisionnement notamment pour les caniveaux. Le béton désactivé qui sera coulé aux entrées a été choisi.

Un avenant a été signé pour le changement de la pierre de seuil de l'église qui était abimée et inclinée dans le mauvais sens (l'eau de pluie pouvait s'infiltrer dans l'église).

L'if situé dans le jardin du presbytère sera arraché et broyé puis remplacé par un autre arbre à l'automne.

Denis LESIEUR demande aux conseillers de signaler en mairie les éventuelles doléances qu'ils recevraient des riverains avant la réunion de chantier qui se déroule le mercredi matin.

## 7) COMPTES RENDUS DE REUNIONS

Les comptes rendus reçus en mairie sont envoyés aux membres du conseil municipal par mail.

**Bureau communautaire des 10 et 17 juin** (Denis LESIEUR)

- Création d'une maison des mobilités près de la gare qui proposera entre autre des conseils en mobilité personnalisée, ateliers et évènements... Ouverture en juillet 2024.
- Le schéma directeur cyclable s'est terminé l'année dernière pour une alternative au déplacement en voiture. On trouve notamment les pistes cyclables pour des trajets Saint-Sulpice-de-Pommeray / Saint-Lubin-en-Vergonnois et Saint-Sulpice-de-Pommeray / la Chaussée-Saint-Victor qui devraient être mises en place d'ici 2027. Il est également prévu une ligne cyclable entre le rond-point de Cora et celui de la Chocolaterie.
- Une zone de covoiturage va être installée près du péage de l'autoroute. Une ligne de bus sera prolongée jusqu'à cette zone. Le covoiturage sera tactilité par l'Agglo.

- **Autopartage** : mise à disposition du public (en expérimentation) de 2 voitures Zoé à boîte automatique sur Veuzain et Cour-Cheverny.
- **Plan Local d'Urbanisme intercommunal** : les remarques faites par les personnes publiques associées (Préfecture, Chambre d'Agriculture...) ont été étudiées. Un premier bilan de l'enquête publique a été fait. Saint-Sulpice-de-Pommeray est la commune pour laquelle le plus de remarques ont été émises.  
Denis LESIEUR rappelle qu'au niveau de la commune, il a été fait 11 mentions du PLUi sur le site de la commune, 6 mentions sur les bulletins communaux, 5 mentions sur les « Petits Bavard, 9 comptes-rendus de conseil municipal en parlent et 3 réunions publiques ont été organisées. Denis LESIEUR et Xavier LEBRASSEUR doivent rencontrer prochainement le président d'Agglopolys et la vice-présidente en charge du PLUi pour faire un point sur le fond des remarques formulées.

## 8) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Denis LESIEUR a eu des nouvelles de la santé de **Christèle DESSITE**, maire de la commune. Elle démissionnera (avec l'accord du Préfet) d'abord de son mandat de maire puis de celui de conseillère municipale. Un vote au sein du conseil actuel aura probablement lieu après l'été pour désigner le nouveau maire et les adjoints.

**Lotissement Brochebardin 2** : le montant du devis du SIDELC pour le raccordement électrique de l'ensemble du lotissement s'élève à 17 522,86 € TTC. La commune prend en charge 40 % de ce montant et les 60 % restants seront à la charge du SIDELC.

Il n'y aura pas de fouilles complémentaires. Les travaux de viabilisation commenceront à partir d'octobre prochain.

**Vidéosurveillance** : il a été constaté que des caméras ont été retournées volontairement pour qu'elles ne filment plus la voirie. Elles ont été remises en place par le service technique.

**Repas à 1 euro** : une délibération a été prise le 9 novembre dernier afin de créer une tarification sociale avec des repas à 1 € à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Un état récapitulatif doit être envoyé aux services de l'Etat tous les 4 mois. Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril, sur les 167 élèves de l'école, 149 élèves ont mangé au moins une fois au restaurant scolaire. 21 élèves ont bénéficié du repas à 1 € compte tenu des revenus de leurs parents. Ils ont pris 785 repas. La commune va percevoir la somme de 2 355 € (3 € par repas à 1 €).

**Tableau blanc numérique** : lors du dernier conseil d'école de la maternelle, l'enseignante de grande section a expliqué l'utilité de ce matériel et la facilité avec laquelle les enfants se le sont approprié. L'inspection académique a remboursé 3 627,24 € (soit 50 %) sachant que le tableau a coûté à la commune 7 254,40 €

**Centre de santé du Grand Blaisois** : le GIP qui gère le centre de santé a envoyé un bilan du fonctionnement du cabinet depuis l'arrivée du Docteur HENACHE il y a 4 mois ½. Depuis l'ouverture il y a eu plus de 940 consultations, 400 patients sont suivis, 2 nouveaux patients chaque jours... Ils recherchent toujours un second médecin.

Un partenariat avec une infirmière en pratique avancée (IPA) est envisagé pour prendre en charge le suivi thérapeutique de certains patients dans un cadre précis en lien avec le médecin et en accord avec le patient. Cela dégagerait du temps pour le médecin. Cependant, il faudrait mettre à disposition un 3<sup>ème</sup> cabinet médical pour cette infirmière, le second cabinet étant réservé pour un médecin à venir.

**Lagunage** : l'entreprise PIGEON doit intervenir pour évacuer les déchets accumulés dans le fossé autour des poteaux métalliques.

**Soir d'été autour d'un piano** : une information a été distribuée dans les boîtes aux lettres. Cette manifestation se déroule sur 3 week-end avec une exposition de collage faite par les enfants du centre de loisirs, des concerts, de la poésie et une intervention de Jérôme BOULAY sur la vie de Michel Bégon.

**Défi inter-entreprise le 23 septembre prochain** : Agglopolys offre l'inscription à une équipe par commune. Denis LESIEUR fait appel aux volontaires.

**Distribution du rapport d'activité d'Agglopolys 2021.**

Patricia JUIGNET signale que de l'eau goutte du plafond dans **la bibliothèque** entre la porte d'entrée et le bureau. Martine VINCENT précise que l'exposition interactive est vraiment bien et attire beaucoup de jeunes.

**La séance est levée à 21h15.**

<p><b>PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>Mardi 6 septembre à 20h15</b></p>
---